

COMPTE-RENDU CTSD du jeudi 1^{er} février 2018

Présents

IA-DASEN : M^{me} Lutic

SG : M. Didier

DOSE : M^{me} Gallier, M^{me} Lardie

IEN : M^{me} Carlux, M^{me} Dumont, M. Messenger, M^{me} Vivenot

FSU : M. Barbet, M. Burnouf, M. Guilbert, M^{me} Lavergne, M. Maury

SE-UNSA : M. Grout, M^{me} Salarnier, M. Sanudo

CGT : M^{me} Grimal

Le co-secrétariat est assuré par M. Guilbert.

Déclarations liminaires :

- Déclaration liminaire FSU – annexée
- Déclaration liminaire CGT

En réaction à la lettre adressée aux organisations syndicales, l'IA-DASEN appelle à ne pas alarmer les élus, ni les enseignants qui contactent alors l'administration par courriels, appels, courriers.

Les organisations syndicales précisent qu'elles informent les écoles pour pallier le manque d'informations en leur direction et pour faire remonter les informations de terrain, les croiser avec celles de l'administration et ainsi permettre la contradiction. Les OS précisent toujours que ce ne sont que des projets, que rien n'est acté. La FSU appelle à mettre en place une méthodologie garantissant l'égalité entre les écoles concernées par des mesures de carte scolaire.

L'IA-DASEN souhaite en effet que toutes les écoles soient contactées pour instaurer un climat de confiance.

Examen des situations école par école

Les OS demandent que les écoles évoquées pour une ouverture soient mentionnées même si aucune mesure n'est retenue (*Arpajon, Mauriac, Saint-Illide, Paul Doumer, Naucelles*). Les écoles mentionnées a contrario pour une fermeture et qui y échappent doivent être inscrites au compte-rendu (*Leucamp, Neussargues*).

Postes fléchés

La CGT évoque la question des postes fléchés : dans les écoles victimes d'une mesure de fermeture, faut-il fermer le poste fléché ou le dernier arrivé ? Pour ce mouvement, l'IA-DASEN indique que la fermeture se déterminera entre les adjoints, à l'ancienneté. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas normal d'exclure les collègues sur postes fléchés si ceux-ci sont arrivés en dernier sur une école. L'IA-DASEN en convient et décide que les adjoints et les fléchés seront sur un pied d'égalité, ce sera l'ancienneté sur les deux types de support qui sera retenue. Un travail sera mené au sujet des postes fléchés pour les années à venir.

RASED

L'administration explique que les bassins n'étant pas encore définis, elle attend que ce travail soit terminé afin de pouvoir restructurer les RASED. Il convient de former des maîtres E en spécialisation G (sur la base du volontariat) le temps de former deux maîtres G. Elle rappelle qu'il manque des postes pour créer des supports. Le SE-UNSA considère qu'une réorganisation le permettrait. La FSU considère de son côté que cela doit passer par la création de moyens supplémentaires et non par le jeu des fermetures et des ouvertures.

La FSU se réjouit de l'ouverture d'un poste G mais tient à s'assurer que ce poste ne serve pas de variable d'ajustement (gel / dégel du poste). L'administration assure qu'elle ouvre ce poste pour pouvoir mettre en place la formation. Une crainte : que ce poste attire des maîtres E, ce qui conduirait à une vacance du poste E. Il conviendrait que ce poste attire des personnels non-détenteurs du CAPPEI.

PEMF

La FSU évoque l'implantation des postes de PEMF. Des collègues détenteurs du CAFIPEMF n'ont pas de support sur lequel exercer leurs nouvelles compétences. La FSU regrette que ces enseignants se soient investis sans qu'ils puissent exercer.

La FSU demande qu'en plus des postes implantés sur les écoles d'application, des implantations tournantes soient envisagées sur d'autres écoles permettant ensuite un appel à volontaires pour candidater sur ce type de postes. Il pourrait y avoir une rotation sur 3 ou 4 ans quant à l'implantation de ces postes « volants » en milieu rural. L'administration explique qu'elle a sensibilisé les maîtres-formateurs (dans les écoles d'application sur Aurillac), qu'il convient de se tourner vers la question du multi-niveaux, réalité qui touche les jeunes collègues. Il conviendra alors de bien spécifier que certains postes PEMF pourraient être implantés de façon tournante sur des zones rurales permettant aux collègues de ne pas perdre le bénéfice de leur formation.

Information

Il reste 1 poste en réserve pour pallier d'éventuelles mesures de rentrée.

Mise au vote

POUR : 0

CONTRE : 6 (FSU ; CGT)

ABSTENTION : 3 (UNSA)

Questions diverses

Le SE-UNSA attire l'attention sur l'importance de mettre à plat les protocoles conduisant à la publication des arrêtés préfectoraux concernant le transport. De plus, quid de la responsabilité des directeurs en cas d'accident s'il n'y a pas d'arrêtés mais des alertes météo ?

La FSU souhaite connaître le cadre des questions diverses en CDEN (délai de transmission).

La séance est levée à 12h30.

Vos représentants en CTSD,

Julien Barbet, Emeric Burnouf, Guillaume Guilbert, Stéphanie Lavergne, Lionel Maury